

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Dissolution de la P-26 et du P-27

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Caretti, Brigitte
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Caretti, Brigitte; Terribilini, Serge 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dissolution de la P-26 et du P-27, 1990 - 1991*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 06.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Militärorganisation	1

Abkürzungsverzeichnis

PUK	Parlamentarische Untersuchungskommission
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<hr/>	
CEP	Commission d'enquête parlementaire
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Militärorganisation

BERICHT
DATUM: 01.05.1990
BRIGITTE CARETTI

La P-26 fut dirigée par un juriste de 58 ans, Efreim Cattelan, alias Rico, alors que le P-27 le fut par Ferdinand Knecht, colonel de milice, alias James. Ces deux «projets (P)» étaient issus de l'organisation conçue dans les années septante par le colonel Bachmann. Cependant, l'histoire de la P-26 – par ailleurs «explicitement» fondée dans sa mission actuelle en 1981 par le chef de l'Etat-major général Jörg Zumstein – est antérieure puisqu'elle remonte au postulat Jaeckle de 1956. Dotée en hommes (400 personnes mais effectif théorique de 800) et en armes (quelques centaines de pistolets-mitrailleurs, de pistolets et de fusils spéciaux ainsi que des grenades et des explosifs), la P-26 constituait, aux yeux de la CEP II, un danger potentiel pour l'ordre constitutionnel du pays car les autorités politiques n'en avaient pas le contrôle effectif. Le P-27, mis sur pied à partir de 1980, procédait notamment à la récolte de renseignements à l'étranger, théoriquement par le biais de méthodes nonconventionnelles, au traitement de ces informations ainsi qu'à des écoutes radio (Dans les faits, de telles méthodes non-conventionnelles semblent ne pas avoir été utilisées).

La CEP II conseilla, dans ses conclusions, une légalisation de ces domaines, voire le démantèlement de la P-26, souhait que **le Conseil fédéral réalisa en proclamant la dissolution, le 14 novembre, de la P-26 et, le 12 décembre, du P-27**, cette dernière résultant de la divulgation du nom de son chef. ¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 12.12.1990
BRIGITTE CARETTI

En décembre, le chef de l'information du DMF, **Hans Rudolf Strasser, a été mis en congé** avec effet immédiat, en raison de l'**information erronée qu'il avait donnée à Kaspar Villiger quant à son appartenance à la P-26**. Un Romand, Patrick Cudré-Mauroux, a été nommé à titre intérimaire. ²

BERICHT
DATUM: 12.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Les Chambres ont pris connaissance du rapport de la CEP DMF sur la démobilisation du P-26; la CEP a ainsi pu attester que les locaux du P-26 avaient été mis sous scellés, les contrats de bail résiliés, les armes, les munitions et autres objets inventoriés et remis à l'armée et les documents détruits ou archivés à des fins historiques par les soins du DMF. Le personnel, quant à lui, doit se voir attribuer de nouvelles fonctions au sein du DMF. ³

BERICHT
DATUM: 13.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a encore pris connaissance du rapport de la commission de gestion sur le suivi relatif à la CEP DMF. Selon ce document, le **service de renseignement P-27 devrait être liquidé au début de l'année 1992** et transféré dans le groupement de l'Etat-major général, **opération qui a semblé se dérouler de manière satisfaisante**. D'autre part, certaines sources du P-27 pourraient être utilisées désormais par le Groupement renseignement et sécurité. La surveillance financière des services de renseignements devrait être renforcée afin d'éviter que ne se constitue un organisme à caractère privé. La commission demande, en outre, que les services de renseignements militaires renoncent à collecter des informations à l'intérieur du territoire suisse et que ses contacts avec le Ministère public soient limités. ⁴

POSTULAT
DATUM: 15.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Dans le contexte plus spécifique du seul P-26, la conseillère aux Etats Bühner (ps, SH) a souhaité, par le biais d'un postulat, que **certains points liés aux finances ainsi qu'au personnel de l'organisation secrète de résistance soient éclaircis**. Il s'agit plus particulièrement du montant total des dépenses faites, du degré d'implication de fonctionnaires fédéraux, de leur éventuelle indemnisation et de leur nom. La petite chambre a cependant rejeté ce texte après que Kaspar Villiger eut demandé de ne plus revenir sur cet épisode passé. ⁵

Pour sa part, le Conseil fédéral a pris acte du rapport du DMF sur la liquidation du P-26. Celui-ci révèle que, de 1979 à 1990, l'organisation secrète a coûté environ CHF 53 millions. Le gouvernement a par ailleurs demandé aux Chambres de **partager** également le «**trésor de guerre**» de la P-26 (CHF 3.4 millions) entre le CICR et la Croix-Rouge suisse, ce qui fut fait.⁶

1) Presse des 24.11. et 29.11.90; L'Hebdo, 29.11.90; presse du 13.12.90.

2) Presse du 12.12.90.

3) BO CE, 1991, p. 1052 ss.; BO CN, 1991, p. 2429 s.; Presse du 5.12.91

4) BO CN, 1991, p. 2435 ss.; NO, 23.11.91.

5) BO CE, 1991, p. 764 ss.; Presse du 25.9.91.

6) BO CE, 1991, p. 540 ss.; BO CE, 1991, p. 764 ss.; Suisse, 18.2. et 19.2.91; BZ, 23.2.91; presse du 18.4. et 5.6.91; TA, 24.5.91.